



CERTIFICAT QUALIBAT

L'entité identifiée ci-dessous a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 en vigueur.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



ACCREDITATION N°5-0545
LISTE DES SITES
ET PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.AFCOFRAC.FR

Numéro **AM768**
validité du **28/03/2017**
au **27/03/2018**

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 8 050

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 1999 B 22

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 421 814 898 00035

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0030828B-05

Assurance Responsabilité travaux :

ALLIANZ IARD 53677244

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

ALLIANZ IARD 53677244

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2016

Dénomination sociale : DAUTREMER CHARPENTE COUVERTURE

15 RUE DES COMPAGNONS
ZA LES FAUVINS 2
05000 GAP

Téléphone : 04 92 53 41 03

Fax : 04 92 51 10 41

Portable :

Responsabilité légale : CHARDAVOINE FLORENCE CO-GÉRANTE

Responsable Technique : FORESTIER ANTOINE

Site internet :

E-mail : sarl-dautremer@wanadoo.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	44	EFF3	5 315 427	CA6
Dans l'activité	6	EFF2	363 889	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment	28/03/2017	27/03/2022
* Abréviations : PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire Niveau d'empoussièrement : 1 - Date maj du D.U. : 08/03/2013		(*) ou du plus récent renouvellement	

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD